



## **Déclaration des premiers ministres : Accord sur la relance sécuritaire**

**OTTAWA, 16 juillet 2020**

Aujourd'hui, le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces et des territoires ont fait la déclaration conjointe suivante :

« Les gouvernements au Canada, soutenus par les efforts des Canadiens, ont pris des mesures pour ralentir et contenir la propagation de la COVID 19, notamment par le biais d'une étroite et constante collaboration fédérale-provinciale-territoriale. Dans leur déclaration du 28 avril 2020, les premiers ministres ont convenu de principes visant à relancer l'activité économique en toute sécurité, tout en protégeant la santé des Canadiens.

« Aujourd'hui, les premiers ministres ont convenu d'un Accord sur la relance sécuritaire fédéral-provincial-territorial appuyé par plus de 19 milliards de dollars d'investissements fédéraux pour aider les provinces et les territoires à relancer l'économie au cours des six à huit prochains mois, tout en rendant le Canada plus résilient aux éventuelles prochaines vagues du virus.

« Le financement accordé par l'entremise de l'Accord sur la relance sécuritaire aidera les provinces et les territoires, lesquels ont dû répondre à la COVID de différentes façons et ont déjà effectué et continueront de réaliser des investissements majeurs dans des domaines névralgiques, comme les soins de santé, les services de garde d'enfants et les services municipaux. Les premiers ministres sont conscients que les territoires et les plus petites provinces font face à des situations et des défis particuliers lesquels seront traités séparément.

« Le financement vise notamment à appuyer l'amélioration des capacités de dépistage et de recherche des contacts pour permettre aux autorités sanitaires provinciales et territoriales d'atténuer les conséquences des éclosions de COVID-19. Il permettra également d'appuyer les efforts en matière de soins de santé, l'achat d'équipement de protection individuelle et l'aide aux Canadiens confrontés à des problèmes de santé mentale, y compris la toxicomanie. Les premiers ministres ont également convenu d'appuyer financièrement les municipalités de façon conjointe afin d'assurer le maintien de services essentiels. Des fonds seront notamment réservés au transport en commun pour les gouvernements nécessitant des investissements supplémentaires à cet égard. Le financement appuiera également des mesures visant à protéger les populations vulnérables, notamment les personnes âgées dans les établissements de soins de longue durée, ainsi que les services de garde d'enfants, afin de permettre aux parents de retourner au travail. En vertu de l'Accord, le gouvernement du Canada mettra en place un programme temporaire de soutien du revenu afin d'offrir aux travailleurs jusqu'à dix jours de congé de

maladie payés en lien avec la COVID-19. Les provinces et les territoires s'assureront qu'un cadre législatif ou réglementaire est en place sur leur territoire respectif concernant les congés de maladie et protégeant le lien d'emploi.

« Jusqu'à présent, l'étroite collaboration fédérale-provinciale-territoriale a bien servi les Canadiens. Les premiers ministres conviennent qu'une collaboration soutenue est la clé de la réussite à long terme. Ils continueront de s'appuyer sur l'approche pancanadienne à laquelle ils ont adhéré depuis le début de la pandémie. »